

Conformité HP à la Directive européenne DEEE



Contexte

La Directive européenne sur les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) est une réglementation européenne depuis 2003 (Directive 2002/96/EC). En 2012, cette Directive a fait l'objet d'une refonte : Directive (2012/19/EU), transposée par les Etats membres. La Directive DEEE révisée comporte plusieurs obligations qui s'imposent aux producteurs d'équipements électriques et électroniques, tels que HP. La mise en conformité de HP envers ces obligations est décrite ci-dessous.

1. Conception du produit

Depuis 1992, HP concentre les questions environnementales spécifiques, dans le cadre du programme d'éco-conception DfE (Design for Environment). DfE adopte une perspective d'ingénierie dans laquelle les caractéristiques environnementales d'un produit, d'un processus ou d'un équipement sont optimisées. Ensemble, les responsables et les concepteurs de produits HP identifient et recommandent les améliorations environnementales et définissent les priorités via un programme DfE à l'échelle de l'entreprise.

Le programme Design for Environment de HP est utilisé pour assurer que la conception et la production d'équipements électroniques et électriques de marque HP prennent en compte des aspects tels que le désassemblage et la valorisation des DEEE, ainsi que des composants et les matériaux. Pour plus d'informations : <http://www8.hp.com/us/en/hp-information/environment/design-for-environment.html>

2. Marquage DEEE

Tous les produits HP soumis à la Directive DEEE mis sur le marché depuis le 13 août 2005 respectent les exigences concernant le marquage DEEE. Ces produits comportent le symbole sous forme de "poubelle barrée" comme ci-dessous conformément à la norme européenne EN50419.



HP et le recyclage de produit

Le recyclage des produits chez HP n'est en rien une nouveauté. HP a participé au développement de la Directive DEEE à toutes les étapes du processus législatif au niveau de l'Union Européenne et de l'état membre. HP respectera les réglementations de la Directive DEEE et la législation d'implémentation nationale.

HP recycle depuis 1987 les matériel ordinateurs et imprimantes. Le service de recyclage Planet Partners de HP permet de recycler facilement toute marque d'équipement informatique. Pour plus d'informations, consultez le site : www.hp.com/recycle

HP n'autorise pas l'exportation de déchets électroniques et électriques depuis des pays développés (Organisation de Coopération et de Développement Economiques et Union Européenne) vers des pays en développement (pays non membres de l'OCDE en dehors de l'UE), directement ou via des intermédiaires, et s'engage auprès des gouvernements à aider à améliorer la législation nationale et internationale sur le déplacement des déchets électroniques, comme la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination. Pour plus d'informations, consultez le rapport HP [Living Progress Report](#).

HP Inc.
1501 Page Mill Rd.
Palo Alto, CA 94304
www.hp.com

3. Informations destinées aux utilisateurs

HP fournit des informations aux utilisateurs finaux sur la signification de la poubelle barrée conformément aux exigences des états membres de l'Union Européenne. Les informations suivantes sont disponibles dans la documentation produit et lorsqu'elles ne sont pas disponibles par voie électronique :

Ce symbole signifie que vous ne pouvez pas jeter votre produit avec les déchets ménagers. Vous devez protéger la santé humaine et l'environnement en rapportant vos équipements électriques et électroniques usagés dans un point de collecte où ils pourront être recyclés. Pour plus d'informations, contactez votre service de traitement des déchets ménagers ou visitez le site <http://www.hp.com/recycle>.

4. Enregistrement et déclarations

HP respecte toutes les exigences légales résultant de la transposition de la Directive DEEE dans la législation des états membres et s'enregistre selon le calendrier imposé auprès des autorités nationales, dans tous les états membres où HP en a l'obligation. L'enregistrement et les dates d'application varient en fonction du pays. HP s'assure également que les informations requises pour le calcul des obligations producteur de HP sont fournies à partir de la date spécifiée dans la législation de l'état membre.

5. DEEE provenant des ménages

En accord avec les délais et les exigences de la législation DEEE de l'état membre, HP respecte ses obligations concernant le financement de la collecte, la récupération et l'élimination respectueuse de l'environnement des déchets EEE provenant de ménages et déposés dans des emplacements de collecte dédiés. Pour contribuer à cet objectif et permettre une concurrence juste sur le marché du recyclage des équipements électroniques, HP a mis en place dès la première Directive DEEE la plate-forme européenne de recyclage (European Recycling Platform, ERP), active dans la plupart des pays européens. ERP est la solution de conformité de HP chaque fois que cela est possible, à défaut et notamment lorsque cela est requis localement, HP a adhéré à un organisme autorisé dans le pays concerné, ou a soumis un/des plans de gestion des déchets individuels afin que son propre système soit autorisé dans le pays/la région.

6. DEEE provenant d'utilisateurs autres que les ménages

HP a créé son propre système de recyclage pour les déchets EEE provenant d'utilisateurs autres que les ménages et fournit ce service en conformité avec les exigences applicables dans chaque état membre.

HP fournit gratuitement le recyclage de tout équipement électronique de marque HP dès lors que le client a rapporté ledit équipement à un emplacement de collecte désigné par HP. Pour tout équipement électronique de marque autre que HP, HP fournit le même service lorsqu'un produit de remplacement est fourni par HP. Si aucun produit de remplacement n'est fourni, les services de recyclage peuvent être fournis sur demande avec des frais supplémentaires.

Les services que HP peut fournir dans le cadre du programme Planet Partner¹ de HP incluent :

- Recyclage
- Certificat de recyclage
- Emplacements de dépôt dans des installations de recyclage agréées HP
- Collecte sur le site du client pour les transports de matériel informatique pesant au moins 1 tonne²
- Transport vers une installation agréée HP de tri et de recyclage des déchets
- Gestion et contrôle de toute la chaîne de logistique et de recyclage

¹ HP se réserve le droit de modifier les conditions générales applicables à l'utilisation du programme de reprise à tout moment.

² HP peut également fournir une collecte sur le site du client pour les volumes inférieurs à 1 tonne pour un prix basé sur les prix actuels du marché.

- Solutions spécifiques à convenir avec le client : le retrait d'équipement, l'emballage pour transport et le suivi du numéro de série.

Lorsque la législation nationale impose que d'autres services soient proposés, HP adapte son offre afin d'être en totale conformité.

HP propose également une gamme de services de réemploi du produit pour les clients professionnels, comme l'échange et les services de gestion des actifs.

Les clients peuvent accéder au service HP de retour et de recyclage sur le site www.hp.com/recycle

7. Traitement

En accord avec la législation sur les déchets de l'Union européenne, HP requiert que le traitement et le recyclage DEEE effectués au nom de HP, par un organisme collectif ou individuel, soient exécutés en accord avec les exigences de la Directive DEEE, telles que définies dans la législation locale de chaque état membre, y compris en ce qui concerne le respect de traitement spécifique pour des éléments donnés et les taux de valorisation globaux atteints.

8. Informations pour les installations de traitement

HP produit des informations destinées aux installations de traitement pour chaque type de nouvel équipement électronique et électrique mis sur le marché dans un délai d'un an après la première mise sur le marché de l'équipement, conformément aux exigences de la Directive DEEE.

HP met les informations requises à la disposition des installations de traitement et des centres de réutilisation selon la date spécifiée dans la législation de l'état membre, en général dans un délai d'un an après que les nouveaux produits aient été mis sur le marché ou vendus après le 13 août 2005.

Les associations de l'industrie DIGITALEUROPE, CECEC (European Committee of Domestic Equipment Manufacturers), AeA Europe (American Electronics Association Europe) et EERA (European Electronics Recyclers Association) ont développé une base commune des informations nécessaires sur les caractéristiques de l'équipement pertinentes pour l'information des installations de traitement dans la Directive DEEE. HP a adopté cette approche commune afin de se conformer aux exigences relatives aux informations pour les installations de traitement dans le cadre de la Directive DEEE.

Pour plus d'informations, visitez le site (anglais) :

<http://www8.hp.com/us/en/hp-information/environment/resources.html>

9. Exigences minimales pour les transferts d'équipements électroniques et électriques usagés

HP doit parfois transporter un équipement usagé soit à destination soit en provenance de ses partenaires de réparation à des fins de réparation, de rénovation, de remise à niveau ou d'analyse de la panne. Ces mouvements incluent souvent des expéditions transfrontalières par-delà des frontières européennes et internationales

L'Annexe VI de la Directive DEEE et sa transposition dans la législation des états membres établit certains critères minimaux pour l'expédition d'équipements usagés. HP se conforme aux critères de l'Annexe VI de la Directive DEEE pour l'expédition d'équipements usagés non fonctionnels ou réparés/rénovés.

En savoir plus sur :

hp.com/environment